



Condannation: la reclusion criminelle

Par **zaza86**, le **15/09/2008** à **15:09**

bonjour,
pouvez vous me dire lorsqu'un mineur est condamné a 8 ans emprisonnement ou a 8 ans de reclusion qu'elle est la difference
la condannation est elle indiquer au casier numero 2 et 3
merci

Par **JamesEraser**, le **15/09/2008** à **21:43**

[citation]8 ans emprisonnement ou a 8 ans de réclusion[/citation]
La réclusion est généralement associée à des peines criminelles.
Contrairement à l'emprisonnement qui concerne les peines correctionnelles.
Les peines criminelles sont inscrites sur les 3 casiers
Experatooment